

SÉANCE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 12 Octobre 2021

Affichage effectué le :

26 octobre 2021

Mise en ligne le :

26 octobre 2021

OBJET :

**L'Abbaye de Saint-Thibéry :
demandes de subventions dans le
cadre de l'élaboration d'un
diagnostic technique et de la
programmation des mesures
conservatoires**

N° 003711

Question N° 4 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

L'an deux mille vingt et un et le lundi dix-huit octobre à dix-huit heures.
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 20 octobre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211018-D0037110-DE

Monsieur le Président rappelle qu'engagée dans la réhabilitation de l'Abbaye de Saint-Thibéry, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée poursuit son programme d'études, de conservation et de mise en valeur de ce monument remarquable du territoire, protégé au titre des Monuments Historiques et reconnu d'intérêt communautaire.

Monsieur le Rapporteur expose qu'après le diagnostic architectural réalisé par l'Architecte en chef des Monuments Historiques en 2016 et les acquisitions foncières visant la reconquête de l'emprise des anciens bâtiments majeurs de l'ancienne abbaye, la Communauté d'agglomération souhaite lancer une étude afin d'identifier le caractère d'urgence des interventions et proposer un chiffrage et une méthodologie pré-opérationnelle en vue de la réalisation de ces travaux. Les missions se décomposent en deux tranches :

- Tranche ferme, pour un montant de 74 591,02 € HT :
 - Une étude d'étaiement d'urgence et de purge de l'édifice, avec relevés état des lieux et maquette numérique (mission complémentaire, préalable au diagnostic sanitaire).
 - Une mission diagnostic afin de définir un projet de confortation et de stabilisation des structures, avec notamment la définition d'une solution provisoire ou définitive pour mettre à l'abri le grand escalier du XVII^e siècle, exposé aux intempéries et au développement des végétaux.
 - La réalisation d'un état sanitaire global avec un phasage des interventions.

- Tranche optionnelle, pour un montant de 72 300 € HT :
 - Les travaux de charpente-couverture : remplacement total ou partiel des tuiles et réfection des charpentes des toitures de l'aile orientale et de l'aile méridionale, suivant les conclusions du diagnostic,
 - Les travaux de maçonnerie et de jointoiment afin de stopper toute infiltration d'eau au sein de l'édifice,
 - Les missions de maîtrise d'œuvre liée aux travaux prescrits.

Il convient de préciser que le montant total de cette mission est estimé à hauteur de 146 891,02 € HT et que l'enveloppe dédiée aux travaux sera définie plus précisément à l'issue de chaque phase étude.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et de toute autre entité susceptible d'accompagner ce projet.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter des subventions pour le financement de cette mission et d'éventuelles expertises complémentaires nécessaires, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et de tout autre organe susceptible d'accompagner le projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#